

Veille de l'Observatoire
Numéro 99 août-septembre 2014

La veille de *l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations* porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet :

http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO :

GOUVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARAGOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

OTTAWA

1. Immigration temporaire et immigration permanente au Canada
2. Estimations démographiques et solde migratoire international
3. Protection des droits des peuples autochtones
4. Surreprésentation des groupes minoritaires au sein de la population carcérale

QUÉBEC

5. Sélection et accueil des immigrants au Québec : rapport annuel du MIDI
6. Immigration temporaire et immigration permanente au Québec
7. Vieillesse de la population et renouvellement de la main-d'œuvre au Québec
8. Protection des droits et libertés : rapport de la CDPDJ

ONTARIO

9. Respect des droits de la personne en Ontario: rapport de la CODP

INSTITUTIONS INTERNATIONALES

NATIONS UNIES

10. Tendances d'asile dans le monde
11. Décès des migrants liés aux frontières : rapport de l'OIM
12. Droits de l'homme des migrants et politiques de développement
13. Promotion et protection des droits des migrants : rapport du Secrétaire général
14. Élimination de la discrimination raciale : rapport du CERD
15. Migration des jeunes et employabilité
16. Migration Sud-Sud et développement
17. Migration et transferts de fonds
18. Conférence mondiale sur les peuples autochtones
19. Droits de l'homme des peuples autochtones dans le monde
20. Situation des peuples autochtones au Canada

UNION EUROPÉENNE

21. Migration économique et pénurie de main-d'œuvre : rapport de l'OCDE
22. Migration irrégulière, politiques de retour et gestion des frontières dans l'UE
23. Stéréotypes et représentations des minorités ethnoculturelles au Royaume-Uni
24. Gestion de la diversité et insertion professionnelle des jeunes migrants en France
25. Lutte contre le racisme et intégration des migrants en Suisse

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

CANADA

26. Réforme du Programme des travailleurs étrangers temporaires
27. Traite des personnes et travail forcé au Canada
28. Santé et sécurité des travailleurs agricoles étrangers en Ontario
29. Développement socioéconomique des Premières Nations
30. Traite des femmes autochtones à des fins d'exploitation sexuelle

INTERNATIONALES

31. Conditions d'accueil et de détention des demandeurs d'asile dans l'UE
32. Aide juridique offerte aux demandeurs d'asile enfants
33. Situation des détenus d'origine étrangère incarcérés en France
34. Criminalisation des victimes de la traite des personnes en Italie
35. Situation des demandeurs d'asile en Thaïlande et en Israël
36. Catastrophes naturelles et déplacés dans le monde
37. Politiques d'intégration des migrants en France
38. Politiques d'intégration des migrants en Suède et au Danemark
39. Lutte contre la ségrégation résidentielle aux États-Unis et en Europe
40. Nouvelles technologies, vie urbaine et intégration des nouveaux arrivants
41. Entreprenariat et immigration

GOUVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARAGOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA

1. Immigration temporaire et immigration permanente au Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) vient de mettre en ligne son [Bulletin trimestriel des statistiques administratives](#), une publication regroupant une série de tableaux qui fournissent des données liées à l'immigration permanente et temporaire, ainsi qu'au processus d'acquisition de la citoyenneté. On y trouve des données portant sur le volet permanent et temporaire de l'immigration au Canada entre 2009 et 2014, notamment le nombre des demandes reçues, leurs délais de traitement, de même que le nombre des migrants reçus selon leurs différentes catégories (immigrants permanents) ou selon leur statut annuel (immigrants temporaires).

2. Estimations démographiques et solde migratoire international

Statistique Canada vient de mettre en ligne sa publication [Estimations démographiques trimestrielles](#). Le document présente les composantes démographiques de la population du Canada entre avril et juillet 2014, notamment les naissances, les décès, l'immigration internationale, le solde de l'émigration temporaire et celui des migrations interprovinciales. Au cours du deuxième trimestre de 2014, la population canadienne, estimée à 35 540 400, a connu un taux de croissance démographique de 0,4 %. Avec 0,9 %, l'Alberta a enregistré la plus forte croissance démographique parmi les provinces. Au Québec, dont la population est estimée à 8 214 700, on a enregistré une croissance démographique de 0,3 %, une croissance qui s'explique principalement par le solde migratoire internationale. Toutefois, au cours de ce trimestre, le Québec aurait affiché un déficit migratoire interprovincial au profit de l'Ontario et de l'Alberta. À l'échelle nationale, le solde migratoire international, responsable des trois quarts de la croissance démographique du pays, a atteint 89 500 personnes, enregistrant ainsi une légère baisse par rapport à la même période en 2013.

3. Protection des droits des peuples autochtones

Publié récemment par la **Commission canadienne des droits de la personne (CCDP)**, le [Rapport spécial au Parlement sur les répercussions du projet de loi C-21 \(loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne\)](#) soutient qu'une vie sans discrimination demeure un objectif difficile à atteindre pour les Autochtones au Canada. Entrée en vigueur en 2008, la Loi C-21 est un instrument juridique qui a permis aux Autochtones de réaliser certains progrès quant à la protection de leurs droits. Toutefois, le rapport affirme que les Autochtones du Canada se heurtent encore à de nombreux obstacles les empêchant d'avoir accès au système de justice en matière des droits de la personne. Le manque de confiance envers les autorités gouvernementales et envers le système de justice, la pauvreté, le manque de sensibilisation et la peur de représailles figurent parmi les principaux obstacles identifiés dans le présent rapport.

4. Surreprésentation des groupes minoritaires au sein de la population carcérale

Le **Bureau de l'enquêteur correctionnel** vient de publier son [Rapport annuel 2013-2014](#). Accordant une attention particulière à la réinsertion sociale des personnes détenues sous responsabilité fédérale, le rapport présente les résultats d'une enquête menée entre janvier et mars 2014 sur le rôle et les fonctions des Centres correctionnels communautaires (CCC). Faisant

état de certains facteurs qui peuvent faciliter ou entraver la réinsertion sociale des délinquants, le rapport nous apprend que depuis 2005, la population carcérale aurait augmenté de 17,5 % au Canada. On apprend, en outre, qu'au sein des établissements correctionnels fédéraux, la tendance à la surreprésentation de détenus issus de certains groupes minoritaires ne cesse de s'accroître. Alors que le nombre de délinquants de descendance caucasienne a diminué de 3 %, celui des détenus autochtones a augmenté de 47,4 % et de 80 % parmi les détenus afro-canadiens. Ces deux derniers groupes représentent respectivement 22,8 % et 9,8 % de la population carcérale totale. Quant aux femmes détenues sous responsabilité fédérale, leur nombre a augmenté de 66 % et celui des femmes autochtones de 112 %.

À QUÉBEC

5. Sélection et accueil des immigrants au Québec : rapport annuel du MIDI

Le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI) a publié son [Rapport annuel de gestion 2013-2014](#). Le document rend compte des résultats obtenus au regard du [Plan stratégique 2012-2016](#), et présente les orientations ainsi que les réalisations concernant les engagements du MIDI, notamment en matière de sélection, d'accueil, d'intégration et de francisation des nouveaux arrivants. On y revient, entre autres, sur la nouvelle grille de sélection des immigrants, sur les nouvelles stratégies de francisation des nouveaux arrivants, de même que sur les nouvelles procédures visant à réduire les délais de traitement des demandes.

6. Immigration temporaire et immigration permanente au Québec

Le MIDI vient de publier [L'immigration temporaire au Québec 2008-2013](#), un document qui présente le portrait statistique des entrées et des effectifs des travailleurs étrangers, des étudiants étrangers et des cas d'ordre humanitaire. On apprend qu'au Québec, le nombre d'entrées des immigrants temporaires est passé de 50 000 en 2008 à plus de 57 000 en 2013. Quant à leur effectif, il est passé de 84 000 en 2008 à plus de 107 000 personnes en 2013. La proportion des travailleurs étrangers temporaires est passée de plus de 48 % en 2008 à 60,5 % en 2013. Étant en hausse constante depuis 2008, le nombre des immigrants temporaires de la catégorie des travailleurs étrangers entrés au Québec en 2013 était de l'ordre de 37 382, un chiffre supérieur à ceux observés au cours des années précédentes. Parmi ces travailleurs étrangers temporaires, 69 % étaient des travailleurs dont l'employeur n'avait pas à obtenir un avis relatif au marché du travail (AMT). Par ailleurs, le MIDI a publié [Fiche Synthèse sur l'immigration et la diversité ethnoculturelle au Québec](#), un document qui dresse un bref portrait de l'immigration permanente au Québec, entre autres les caractéristiques des immigrants admis en 2013, leur nombre et leurs catégories, ainsi que leur présence au Québec en 2014. On apprend que le Québec a accueilli près de 52 000 immigrants en 2013, dont 67 % étaient issus de la catégorie économique et 23,9 % du regroupement familial. Plus de 34 % de ces immigrants étaient originaires du continent africain, 26 % de l'Asie, 21,4 % de l'Amérique et 17 % de l'Europe. Sur l'ensemble des 472 465 immigrants permanents admis au Québec entre 2003 et 2013, plus de 357 500 étaient toujours présents dans la province.

7. Vieillesse de la population et renouvellement de la main-d'œuvre au Québec

L'Institut de la statistique du Québec vient de publier [Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061](#). Offrant un aperçu de l'évolution vraisemblable de la population québécoise, le document nous apprend que la population devrait atteindre les 9

millions en 2017 et entre 8,5 et 11,7 millions en 2061. En 2023, le nombre des personnes âgées de 65 ans et plus dépassera celui des jeunes de moins de 20 ans. Jusqu'en 2033, l'accroissement naturel de la population québécoise restera positif. Par la suite, le nombre des décès surpassera celui des naissances. Annonçant dans ses projections un ralentissement de la croissance de la population, le document rappelle que la société québécoise restera confrontée aux enjeux du vieillissement, du renouvellement de la main d'œuvre et de la répartition régionale de la population. Dans certains de ses scénarios, le document suppose qu'à partir de 2016-2017, le Québec devrait accueillir un total annuel de 50 000 immigrants. Compte tenu du départ annuel de 6 000 immigrants internationaux et d'un solde migratoire interprovincial de 7 500 émigrants, l'apport migratoire total serait alors de l'ordre de 36 500 immigrants par année.

8. Protection des droits et libertés : rapport de la CDPDJ

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) vient de publier son [Rapport d'activités et de gestion 2013-2014](#). Le document présente le bilan et les réalisations de la (CDPDJ) quant à sa mission de protection des droits et libertés. Entre autres questions traitées par la Commission au cours de la dernière année figure le projet de *Charte des valeurs québécoises*. Au terme d'une analyse juridique des dispositions de ce projet, la CDPDJ a publié un [mémoire](#) soutenant que de telles mesures n'étaient pas conformes à la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*. La CDPDJ a également travaillé sur plusieurs autres dossiers, notamment le projet de loi no 52 concernant les soins de fin de vie. Elle a par ailleurs publié une étude sur l'accessibilité des commerces pour les personnes en situation de handicap, de même qu'une enquête portant sur la protection des droits des enfants dans la région de la Côte-Nord.

AILLEURS AU CANADA

ONTARIO

9. Respect des droits de la personne en Ontario : rapport de la CODP

La Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) a publié son [Rapport annuel de 2013-2014](#). On y trouve un aperçu sur les efforts déployés par la Commission en vue de promouvoir le respect des droits de la personne en Ontario. Le rapport revient sur les travaux et activités de la Commission, entre autres la publication en juillet 2013 de [la politique sur la suppression des obstacles liés à « l'expérience canadienne »](#), visant à aider les employeurs et les organismes de réglementation à éviter la discrimination lors de l'embauche des nouveaux arrivants. Le rapport revient également sur la nouvelle édition du guide [L'enseignement des droits de la personne en Ontario](#), publié par la CODP à l'intention des écoles de la province.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

NATIONS UNIES

10. Tendances d'asile dans le monde

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) vient de publier [Tendances mondiales en 2013 : le coût humain de la guerre](#). Il s'agit d'un document qui dresse le panorama des tendances mondiales concernant les réfugiés, les déplacés et les apatrides. À la

fin 2013, on dénombrait plus de 51 millions de personnes déracinées à travers le monde, dont près de 17 millions de réfugiées, 1,2 million de demandeurs d'asile et plus de 33 millions de déplacées de force à l'intérieur de leur propre pays. Selon les estimations, plus de 10 millions de personnes supplémentaires ont été déplacées en raison des conflits armés en 2013. Chaque jour, plus de 32 000 personnes en moyenne ont été forcées de fuir leur foyer en 2013, un chiffre qui s'élevait à 23 000 en 2012 et à 14 000 en 2011. Le Pakistan arrive à la tête des pays d'accueil des réfugiés dans le monde (1,6 million), suivi de la République islamique d'Iran, du Liban, de la Jordanie et de la Turquie. Quant au phénomène de l'apatridie, il aurait touché plus de 10 millions d'individus en 2013. Par ailleurs, l'**UNHCR** a publié [*Asylum Trends, First half 2014. Levels and Trends in Industrialized Countries*](#), un document qui nous apprend que durant la première moitié de l'année 2014, près de 400 000 demandes d'asile ont été enregistrées, soit 24 % de plus au cours de la même période en 2013. Selon les estimations, le nombre des demandes d'asile qui seront présentées dans les 44 pays industrialisés pour l'année 2014 pourrait atteindre 700 000, soit le plus grand nombre en 20 ans. Les 28 États membres de l'**UE** ont inscrit plus de 216 000 demandes d'asile au cours de la première moitié de 2014, soit 23 % d'augmentation par rapport à la période correspondante de 2013. Quant à l'Amérique du Nord, on estime que plus de 58 000 demandes d'asiles, dont 5 800 au Canada, ont été présentées au cours des six premiers mois de 2014, une augmentation de 27 % comparativement à la même période en 2013.

11. Décès des migrants liés aux frontières : rapport de l'OIM

L'**Organisation internationale pour les migrations (OIM)** vient de publier [*Fatal Journeys : Tracking Lives Lost During Migration*](#), une recherche qui examine la façon dont les décès des migrants liés aux frontières sont documentés, les responsables de cette documentation, ainsi que les actions à entreprendre en vue d'améliorer la base de données portant sur ce phénomène. Présentant les statistiques et les estimations les plus récentes, la publication traite de questions concernant les voies de migration à travers l'Amérique centrale, mettant l'accent sur la frontière États-Unis/Mexique, de même que les voies migratoires maritimes du sud de l'**UE**, les routes de migration de l'Afrique subsaharienne vers l'Afrique du Nord, les routes empruntées par les émigrants vers l'Afrique du Sud et vers les pays du Golf, ainsi que les voies maritimes environnantes de l'Australie. Selon le document, des données plus complètes sur les décès des migrants liés aux frontières serviraient non seulement à mettre en évidence l'ampleur de ce phénomène, mais seraient cruciales dans l'orientation des réponses politiques efficaces. L'**OIM** estime qu'entre 2013 et 2014, près de 6 500 migrants ont perdu la vie dans les régions frontalières à travers le monde. Toutefois, les estimations ne parviennent pas à définir le nombre total des vies perdues : nombreux décès ne sont jamais signalés, puisqu'ils surviennent dans des zones reculées, et la grande majorité des gouvernements ne publient pas le nombre de ces décès.

12. Droits de l'homme des migrants et politiques de développement

Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants vient de mettre en ligne son [rapport annuel](#) 2014. Outre les activités du rapporteur, le document comprend une analyse des tendances actuelles des migrations et contient une section thématique consacrée à un plaidoyer en faveur de l'inclusion des droits de l'homme des migrants dans les [Objectifs du Millénaire pour le développement \(OMD\)](#). Dans ses recommandations, le Rapporteur a rappelé la nécessité, pour le Programme de développement pour l'après 2015, de tenir compte des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que des droits civils et politiques des migrants, afin de leur ouvrir l'accès à la justice et à la participation politique. Le Programme de développement

doit faire la promotion de la protection des droits de l'homme de tous les groupes marginalisés, y compris les migrants, indépendamment de leur statut ou de leurs circonstances. Pour ce faire, le programme doit reconnaître, entre autres, la synergie entre migration et développement et promouvoir l'égalité et la non-discrimination.

13. Promotion et protection des droits des migrants : rapport du Secrétaire général

Lors de [la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale](#), le Secrétaire général des Nations Unies a présenté son rapport intitulé *Promotion et protection des droits de l'homme, y compris les moyens de promouvoir les droits de l'homme des migrants*. Outre un examen de l'application de la [résolution 68/179 sur la protection des migrants](#), adoptée par l'Assemblée générale en décembre dernier, le rapport comprend une analyse des moyens de promouvoir et de défendre les droits des enfants migrants, en particulier ceux qui ne sont pas accompagnés ou qui sont séparés de leur famille. Le rapport traite par ailleurs des problèmes concernant la promotion et la protection des droits de l'homme de tous les migrants aux frontières internationales, ainsi que les pratiques récemment identifiées dans ce domaine. Dans ses conclusions, le rapport constate que les pays de destination considèrent souvent les migrants, en particulier ceux qui se trouvent en situation irrégulière, comme une menace pour la sécurité. Dans un tel état de choses, les migrants sont systématiquement victimes de discrimination, de détention arbitraire, de mauvais traitements, de pratiques d'interception dangereuses, de profilage, d'expulsions et de rapatriement collectif. En conséquence, un nombre croissant de migrants sont victimes de graves violations commises par les bandes criminelles et les trafiquants. Dans ses recommandations, le Secrétaire général invite les États à ratifier tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille* et la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Le Secrétaire général rappelle également aux États leurs obligations de protéger les droits de l'homme de tous des individus placés sous leur autorité, indépendamment de leur nationalité ou de leur situation juridique.

14. Élimination de la discrimination raciale : rapport du CERD

Le **Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)** a conclu sa [vingt-cinquième session](#) tenue à Genève en août dernier. Les recommandations et observations adoptées par le Comité font suite à l'examen des rapports, entre autres, des États-Unis, du Salvador, du Pérou et du Japon, sur la façon dont ces pays mettent en œuvre les dispositions de la *Convention sur l'élimination de la discrimination raciale*. Au cours de l'examen du [rapport des États-Unis](#), les discussions ont porté sur les niveaux élevés des violences armées et leurs impacts disproportionnés sur les groupes minoritaires. L'utilisation excessive de la force par les agents de l'application de la loi contre les personnes issues des minorités ethnoculturelles, la ségrégation raciale dans le système de justice pénale, en matière d'éducation, dans l'accès au logement et aux soins de santé a également été abordée lors de l'examen. Dans ses observations, le Comité a attiré l'attention sur le travail des enfants, sur la discrimination à l'égard des peuples autochtones, sur la violence contre les femmes, ainsi que sur la discrimination contre les non-ressortissants, en particulier les migrants irréguliers aux États-Unis.

15. Migration des jeunes et employabilité

Le **Global Migration Group (GMG)** vient de publier un rapport intitulé *La migration et les jeunes : défis et opportunités*. Le document offre une compilation de données et de résultats de

recherches couvrant un large éventail de questions relatives à la migration des jeunes. Outre une base de connaissance étendue sur les politiques et pratiques de la migration des jeunes, le document comprend plusieurs recommandations destinées aux décideurs politiques et aux parties prenantes. Divisé en [17 chapitres](#), le document fournit des faits et chiffres sur la migration des jeunes, traite des droits de l'homme des demandeurs d'asile et des migrants irréguliers adolescents, examine les questions de la migration et de l'emploi des jeunes, des envois de fonds, de la situation des enfants migrants dans les pays de l'**OCDE**, de la santé, de l'éducation et de l'intégration des jeunes migrants, ainsi que du rapport entre la migration des jeunes et la dégradation de l'environnement. Selon les estimations, sur les quelque 232 millions de migrants internationaux, environ 12 % sont des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Pour certains d'entre eux, la migration reste un moyen d'échapper à la pauvreté chronique, à la violence, à la discrimination fondée sur le sexe, ou encore aux effets du changement climatique. Cependant, dans le cas des jeunes migrants, particulièrement les migrants irréguliers, le risque d'exploitation, d'exclusion, de trafic, de détention et d'expulsion reste très élevé. Dans ses recommandations, le **GMG** appelle les gouvernements des pays de destination à reconnaître la migration des jeunes et à s'engager à mettre en place des politiques et des lois qui assurent la protection de ces migrants.

16. Migration Sud-Sud et développement

L'**OIM** vient de mettre en ligne un nouveau numéro de sa publication [Dialogue international sur la migration](#) intitulé [La migration Sud-Sud : un partenariat stratégique pour le développement](#). Le document comprend le rapport de l'**OIM** sur un [atelier](#) tenu à Genève en mars dernier et ayant pour thème « *mobilité humaine et développement : Tendances émergentes et nouvelles possibilités de partenariats* ». Lors de cet atelier qui a réuni les États membres de l'**OIM**, ainsi que des organisations internationales et non gouvernementales, les participants ont mis l'accent sur les flux migratoires Sud-Sud et ont examiné les nouvelles tendances et les schémas migratoires, résultant des changements économiques, démographiques, sociaux et environnementaux mondiaux. Les discussions ont permis d'identifier un certain nombre de questions axées sur l'action appelant à une meilleure gestion de la migration émergente dans les pays du Sud. Parmi ces questions figure le recrutement juste et équitable visant la protection des migrants et l'accroissement de leur contribution au développement.

17. Migration et transferts de fonds

Selon un récent [rapport](#) de la **Banque mondiale**, enregistrant une forte croissance, les envois de fonds par les migrants internationaux vers les pays en développement ont atteint les 435 milliards de dollars en 2014, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2013. Attribuée principalement aux envois de fonds vers l'Asie et vers l'Amérique latine, cette croissance devrait se maintenir selon les prévisions pour atteindre les 454 milliards de dollars en 2015. Le rapport nous apprend que le coût moyen global de ces transferts a poursuivi sa tendance à la baisse au troisième trimestre de 2014, tombant ainsi à 7,9 % de la somme des fonds envoyés, comparativement à 8,9 % en 2013. Toutefois, le coût d'envois de fonds vers l'Afrique reste obstinément élevé, dépassant les 11 %. Par ailleurs, il est prévu que l'Asie de l'Est et du Pacifique et l'Asie du Sud continueront d'attirer les plus grands flux d'envois à travers le monde. Avec 14 millions d'émigrés, l'Inde occupe la première place, attirant environ 71 milliards de dollars en transfert de fonds, suivi de la Chine (64 milliards), des Philippines (28 milliards), du Mexique (24 milliards) et du Nigéria (21 milliards).

18. Conférence mondiale sur les peuples autochtones

L'Instance permanente sur les questions autochtones vient de publier le [*Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones*](#), tenue en septembre dernier. Il s'agit de la première conférence mondiale sur les peuples autochtones, une réunion qui se voulait une occasion de partager les meilleures pratiques sur la réalisation des droits des peuples autochtones. Devant les représentants de ces derniers, plusieurs chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leurs engagements à respecter à promouvoir et à favoriser les droits des peuples autochtones. Ils ont en outre réitéré leurs engagements à coopérer de bonne foi avec les peuples autochtones par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives, afin d'obtenir leur consentement préalable à l'adoption et à l'application des mesures législatives susceptibles de les concerner.

19. Droits de l'homme des peuples autochtones dans le monde

Le nouveau Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones a présenté, lors de la [*vingt-septième session du Conseil des droits de l'homme*](#), son premier [*rapport*](#). Portant sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux des peuples autochtones, le document présente quelques réflexions préliminaires sur l'état de la mise en œuvre des normes internationales relatives aux peuples autochtones, de même que sur les obstacles existants à la pleine et efficace protection des droits de l'homme des peuples autochtones. Parmi les obstacles recensés dans la troisième section du rapport figurent l'incapacité ou la réticence des gouvernements à reconnaître les peuples autochtones, le besoin insatisfait de réconciliation et de réparation des injustices du passé, ainsi que la persistance des attitudes négatives à l'égard des peuples autochtones. À noter que le [*Rapport du Haut-Commissaire des Nations-Unies aux droits de l'homme sur les droits des peuples autochtones*](#) a été également présenté lors de la vingt-septième session du **Conseil des droits de l'homme**. Outre les exemples d'activités et d'initiatives du **Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme (HCDH)** visant la pleine application des droits des peuples autochtones, le rapport donne un aperçu des faits récents intervenus au sein des mécanismes des Nations-Unies en ce qui a trait aux droits des peuples autochtones. De son côté, le Secrétaire général des Nations Unies a présenté, lors de la soixante-neuvième session de l'**Assemblée générale**, un rapport intitulé [*Réalisation du but et des objectifs de la deuxième décennie internationale des peuples autochtones*](#). Il s'agit du dernier rapport consacré à la réalisation du but et des objectifs du [*Programme d'action pour la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones*](#), entamée en janvier 2005 sous le thème « partenariat pour l'action et la dignité ». Selon le document, en dépit des progrès accomplis dans le cadre de Programme d'action, le fossé demeure très grand entre la reconnaissance officielle des peuples autochtones et la mise en place de politiques et dispositifs concrets. Basé sur les rapports soumis par les États membres, les organismes des Nations-Unies et les organisations des peuples autochtones, le rapport du Secrétaire général fait une évaluation de la réalisation des cinq objectifs du Programme d'action, notamment la promotion de la non-discrimination et l'intégration des peuples autochtones dans la conception et la mise en œuvre des politiques et initiatives internationales, régionales et nationales, de même que la promotion de la pleine participation des peuples autochtones à la prise des décisions concernant leur mode de vie, leurs terres et leur intégrité culturelle.

20. Situation des peuples autochtones au Canada

Le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones a publié son dernier [rapport](#) sur la situation des peuples autochtones au Canada. Selon le document, en dépit des mesures et initiatives politiques entreprises par les gouvernements fédéral et provinciaux en vue de protéger davantage les droits des peuples autochtones, des défis de taille demeurent. Le fossé entre les Autochtones et les non-autochtones quant au bien-être n'a pas diminué au cours des dernières années. Bon nombre de revendications des Autochtones restent en suspens, les femmes et les filles autochtones demeurent très vulnérables à la violence et il semble y avoir, selon le rapport, des niveaux élevés de méfiance des peuples autochtones à l'égard des autorités fédérales et provinciales. Le rapport nous apprend qu'à tous les niveaux de l'éducation, les Autochtones sont à la traîne derrière la population canadienne, un écart qui s'explique par des niveaux de pauvreté élevés, de même que par le racisme systémique. À la pénurie et au surpeuplement des logements dans les collectivités inuites s'ajoute la situation de l'eau qui pose un haut risque sanitaire dans les réserves des Premières nations. Selon le rapport, la surpopulation dans les logements contribue à des taux élevés de maladies respiratoires, à la dépression, à la violence familiale, aux mauvais résultats scolaires et à l'impossibilité de retenir les membres qualifiés et professionnels dans les communautés autochtones.

UNION EUROPÉENNE

21. Migration économique et pénurie de main-d'œuvre : rapport de l'OCDE

L'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** vient de publier une recherche menée conjointement avec la **Commission européenne** sur la migration et les pénuries de main-d'œuvre prévues au cours des prochaines années. Intitulée [Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail](#), l'étude présente les nouvelles illustrations de l'influence des migrations internationales sur la population active en Europe et dans certains pays de l'**OCDE**. On y trouve une analyse des compétences dont disposent les migrants, la façon dont elles sont utilisées, de même que les nouvelles analyses des données européennes, américaines et canadiennes concernant l'évaluation des compétences de leurs migrants. L'étude questionne les procédés mis de l'avant par les gouvernements de ces pays en vue de garantir que la migration des travailleurs et leur libre circulation contribuent à répondre aux pénuries présentes et futures de main-d'œuvre. Elle montre, par ailleurs, que si les migrations peuvent contribuer de façon significative à l'accroissement de la population active, leur capacité à contrer les effets du vieillissement de la population dépendra de la capacité des gouvernements à mettre en adéquation les besoins en main-d'œuvre avec les caractéristiques des migrants. Selon certaines projections citées dans l'étude, au cours des vingt prochaines années, la population de l'**UE** en âge de travailler va décroître de près de 21 millions de personnes, soit de 6,5 %, une baisse qui serait suivie par une diminution de l'offre du travail et de la croissance économique potentielle. L'étude esquisse trois réponses politiques appelant, d'une part, à remédier au gaspillage du capital humain en favorisant une meilleure intégration des migrants et, d'autre part, à favoriser la mobilité des travailleurs migrants pour permettre à l'**UE** de relever les défis liés à la démographie et aux compétences.

22. Migration irrégulière, politiques de retour et gestion des frontières dans l'UE

L'**European Migration Network (EMN)** vient de mettre en ligne [Irregular Migration and Return: Challenges and Practices](#), une publication qui comprend les conclusions de la

conférence de l'EMN tenue en juin dernier à Athens. Il s'agit d'un forum qui a réuni les États membres de l'UE autour de débats sur la migration irrégulière, la gestion des frontières, la détention des migrants, la lutte contre la traite des êtres humains et la coordination des politiques et pratiques de retour des ressortissants de pays tiers. La conférence avait pour principal objectif de développer des synergies dans le travail de l'UE, notamment en ce qui concerne les politiques d'incitation au retour, la réintégration des migrants irréguliers dans leurs pays d'origine, ainsi que les alternatives à la détention des migrants. Dans ses conclusions, l'EMN a rappelé que les facteurs d'attraction des migrants irréguliers doivent être réduits au minimum, tout respectant pleinement les droits fondamentaux et la dignité des personnes concernées. En outre, les mesures visant à mieux traiter les flux migratoires et à prévenir la mort de migrants en Méditerranée doivent rester une priorité pour tous les pays membres de l'UE.

23. Stéréotypes et représentations des minorités ethnoculturelles au Royaume-Uni

Le **Portail européen sur l'intégration** vient de publier [*Analysis and Review of Popular Culture, Perception and Attitudes towards Migrant and Minority Groups in the UK*](#), une étude qui examine les représentations et stéréotypes des minorités ethnoculturelles au sein de la culture populaire au Royaume-Uni. S'appuyant sur des vidéos de musique hip-hop/rap produites au cours des vingt dernières années, l'étude a cherché à répondre aux questions suivantes : dans quelle mesure les représentations de ces vidéos renforcent ou défont les stéréotypes vis-à-vis des minorités ou groupes d'immigrants ? Quels sont les impacts de ces images en ce qui concerne, entre autres, l'insertion professionnelle des personnes issues de ces minorités ?

24. Gestion de la diversité et insertion professionnelle des jeunes migrants en France

Le **Portail européen sur l'intégration** a publié un rapport sur les politiques de gestion de la diversité en France. Intitulé [*Dix ans de politiques de diversité : quel bilan ?*](#) le rapport revient sur le bilan des politiques de lutte contre la discrimination, mises en œuvre après la création de la [*Charte de la diversité*](#), un outil de promotion de la diversité en emploi. Le rapport cherche à identifier les politiques les plus efficaces, dans quels secteurs ses politiques sont-elles porteuses de sens et quels sont les freins encore rencontrés par les populations cibles. Selon le rapport, en dépit des avancées notoires qui ont été réalisées pour limiter les discriminations liées au sexe, à l'âge et au handicap, dans l'emploi comme dans l'éducation, les critères de discriminations liées à l'origine ethnoculturelle restent les plus mal connus en France. Selon des enquêtes citées dans le rapport, les politiques publiques mises en œuvre en France pour lutter contre toutes les formes de discrimination sont perçues comme non efficaces par 39 % des citoyens français, contre 42 % les considérant comme moyennement efficaces et seulement 12 % les considérant comme efficaces. La sphère professionnelle reste le premier lieu où se font sentir les discriminations pour les immigrants et leurs descendants. Quant au système éducatif, les inégalités touchent largement les populations les plus défavorisées et les jeunes issus de l'immigration. Le taux de décrochage scolaire parmi les descendants des immigrants, bien qu'il varie en fonction de leurs pays d'origine, est de l'ordre de 13 % contre 8 % parmi la population en général. Par ailleurs, le **Portail européen sur l'intégration** a publié [*Jeunes immigrés et jeunes descendants d'immigrés. Une première insertion sur le marché du travail plus difficile, en particulier pour ceux qui résident en ZUS*](#). Il s'agit d'une recherche qui révèle, entre autres, que les jeunes immigrants ainsi que les descendants des immigrants font face, à la fin de leurs études, à plus de difficultés d'insertion professionnelle que les jeunes non issus de l'immigration. Dans l'ensemble, lorsque

les jeunes résident dans les Zones urbaines sensibles (Zus), les difficultés d'insertion sont accentuées, particulièrement parmi les jeunes femmes issues de l'immigration.

25. Lutte contre le racisme et intégration des migrants en Suisse

Dans un rapport qui revient sur l'ensemble des réalisations des institutions suisses en ce qui a trait à la mise en place des programmes d'intégration, ainsi que des politiques de prévention et de lutte contre le racisme et les discours de haine, la **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** a rappelé que la [Suisse](#) ne s'est toujours pas dotée d'une législation efficace pour lutter contre le racisme et la discrimination. Selon le rapport, devant la montée des discours politiques xénophobes, plusieurs groupes vulnérables ressentent une dégradation considérable de leurs conditions de vie. Dans ses recommandations, l'**ECRI** appelle les autorités suisses à attribuer aux organes spécialisés dans la lutte contre le racisme la compétence de traiter les plaintes des victimes. L'**ECRI** a publié également une série de rapports sur la discrimination, l'intolérance et les hostilités à l'égard des Roms en [Slovénie](#), en [Slovaquie](#) et en [Bulgarie](#).

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

AU CANADA

26. Réforme du Programme des travailleurs étrangers temporaires

Faisant suite aux modifications apportées en juin dernier au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), le **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)** vient de publier un [document](#) qui comprend des commentaires sur l'impact négatif de ces modifications sur cette catégorie de travailleurs. Le **CCR** rappelle que les intérêts des travailleurs étrangers temporaires ne sont jamais mentionnés dans les termes et dispositions de la réforme du **PTET**, et que la nouvelle politique ne tient toujours pas compte de leur vulnérabilité. En fait, une fois que l'EIMT, appelé anciennement avis relatif au marché du travail (AMT), d'un employeur est révoqué en raison de sa non-conformité aux dispositions du **PTET**, les travailleurs temporaires se retrouvent soudainement sans statut légal, sans permis de travail, sans logement et sans revenus. Pour réduire la vulnérabilité des travailleurs étrangers temporaires, le **CCR** recommande, entre autres, de leur fournir un accès à la résidence permanente, et de leur octroyer des permis de travail ouverts leur permettant de travailler dans un secteur ou dans une province spécifiques, plutôt que de les lier à un employeur en particulier.

27. Traite des personnes et travail forcé au Canada

Le **CCR** vient de mettre en ligne un nouveau numéro de son [Bulletin sur la traite des personnes](#). On y revient sur les développements importants liés aux politiques de lutte contre la traite des personnes au Canada, plus particulièrement les modifications apportées récemment à la [Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation](#) (Loi C-36). Le Bulletin comprend également les résultats de deux recherches : la première, [The Incidence of Human Trafficking in Ontario](#), axée sur les tendances du trafic des personnes en Ontario, combine une analyse quantitative et qualitative visant à mieux comprendre l'incidence de la traite, les besoins des personnes l'ayant subie, ainsi que les défis et obstacles auxquels font face les organismes qui leur offrent des services. La seconde étude, [Towards the Prevention of Trafficking in Persons and Related Exploitation in the Ottawa Area](#), menée entre juin 2013 et avril 2014, vise à développer un diagnostic local de sécurité, afin de prévenir la traite des femmes et des jeunes

filles dans la région d'Ottawa. Le CCR a par ailleurs publié un [document d'information](#) sur la façon dont se déroule la traite des personnes à des fins de travail forcé au Canada. Ayant pour objectif d'accroître la sensibilisation aux différentes dimensions de la traite, le document revient sur les effets des politiques d'immigration de plus en plus restrictives, notamment l'augmentation des risques de la traite et la création de vulnérabilités additionnelles.

28. Santé et sécurité des travailleurs agricoles étrangers en Ontario

Le **Migrant Workers' Rights** vient de publier les résultats d'une [enquête](#) portant la santé et la sécurité des travailleurs étrangers saisonniers en Ontario, une province qui accueille près de la moitié des travailleurs agricoles étrangers au Canada. L'étude explore les perceptions ainsi que les attitudes de neuf exploitants fermiers ontariens vis-à-vis de la sécurité et de la santé des travailleurs saisonniers étrangers. L'enquête se réfère à un certain nombre d'études antérieures qui suggèrent que les risques pour la santé et la sécurité de ces travailleurs sont élevés non seulement en raison des risques professionnels (blessures et pesticides), mais également en raison des facteurs sociaux et psychologiques, résultats de leurs faibles revenus et de leur statut précaire.

29. Développement socioéconomique des Premières Nations

À l'issue de la rencontre qui a réuni en août dernier les premiers ministres, les dirigeants des territoires et les dirigeants des organisations nationales autochtones, l'**Assemblée des Premières Nations (APN)** a présenté un mémoire intitulé [Agir ensemble sur des priorités communes : pour l'avenir des peuples autochtones et de tout le Canada](#). Outre la question du besoin urgent de prendre des mesures pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones, le document aborde des priorités qui relèvent de l'éducation, du développement économique, du logement et de la santé des Premières Nations. En ce qui a trait à l'éducation, le mémoire recommande aux premiers ministres de mettre en œuvre des mesures pour renforcer les langues et les cultures des Premières Nations, et de faire en sorte que les lois, actuelles et à venir, renforcent le contrôle des Premières Nations de leur système d'éducation. Quant au développement économique, le mémoire recommande, entre autres, d'amorcer un dialogue entre les Premières Nations et les premiers ministres en vue de formuler les principes essentiels d'une relation respectueuse fondée sur les traités, les droits ancestraux et la compétence des Autochtones sur leurs terres et ressources. Par ailleurs, les provinces et les territoires sont appelés à collaborer avec les organisations nationales et provinciales autochtones, en vue d'élaborer un plan d'action national pour la protection des femmes et des jeunes filles autochtones.

30. Traite des femmes autochtones à des fins d'exploitation sexuelle

L'**Association des femmes autochtones du Canada** vient de publier un rapport sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle des femmes et des jeunes filles autochtones au Canada. Axé sur les solutions, le rapport, intitulé ["NO MORE" Ending Sex-Trafficking In Canada](#), explore les facteurs sociaux qui contribuent à la vulnérabilité des femmes et des filles autochtones au trafic sexuel et formule plusieurs recommandations, en vue de prévenir cette forme de traite et d'aider les victimes à sortir de cette situation d'exploitation. L'une des principales conclusions du rapport est que les femmes et filles autochtones constituent aujourd'hui la majorité des victimes de cette forme de traite au Canada. Appelant à entreprendre davantage d'initiatives visant à promouvoir l'accès à la réussite scolaire pour les femmes et les filles autochtones en tant que mesure préventive, le rapport soutient que la pauvreté systémique et la discrimination sont les

principaux facteurs qui contribuent à la vulnérabilité de ces victimes de la traite. Dans ces conclusions, le rapport recommande de dépénaliser la prostitution et de criminaliser les proxénètes.

INTERNATIONALES

31. Conditions d'accueil et de détention des demandeurs d'asile dans l'UE

L'**European Council on Refugees and Exiles (ECRE)** vient de publier son rapport annuel [Mind the Gap: An NGO Perspective on Challenges to Accessing Protection in the Common European Asylum System](#). En 2013, plus de 435 000 demandes d'asile ont été présentées dans les 28 pays membres de l'UE, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2012. Le nombre de demandeurs d'asile arrivés en Europe en traversant la Méditerranée a atteint les 60 000 en 2013. Cinq États membres ont enregistré 70 % de l'ensemble des demandes de protection internationale en 2013. L'Allemagne aurait reçu le nombre le plus élevé (près de 127 000) suivi de la France (66 000) de la Suède (54 000) et du Royaume-Uni (30 000). Le rapport revient sur les écarts persistants entre l'idée d'un système d'asile européen commun et les dures réalités rencontrées par les demandeurs d'asile dans les pays membres de l'UE. Selon le document, les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, les motifs et les conditions de leur détention, de même que leur accès à une assistance juridique restent problématiques dans certains États membres de l'UE. Ces derniers continuent à criminaliser les demandeurs d'asile, y compris les enfants. En outre, la plupart des États membres de l'UE ne disposent pas encore des mécanismes nécessaires à l'identification rapide et efficace des demandeurs d'asile qui sont particulièrement vulnérables.

32. Aide juridique offerte aux demandeurs d'asile enfants

L'**ECRE** vient de publier une étude comparative qui examine les législations et pratiques concernant l'assistance juridique offerte aux enfants demandeurs d'asile non accompagnés en Autriche, en Belgique, en Bulgarie, au Danemark, en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni. Intitulée [Right to Justice: Quality Legal Assistance for Unaccompanied Children](#), l'étude affirme que malgré un certain nombre d'initiative et pratiques positives, les enfants non accompagnés sont confrontés à un certain nombre d'obstacles dans l'accès à l'aide juridique, notamment le manque d'information et le manque de soutien. En outre, dans certains pays, même lorsque l'aide est fournie, sa qualité reste affectée par des facteurs systémiques, tels que le financement limité ou l'absence des services d'interprétation.

33. Situation des détenus d'origine étrangère incarcérés en France

Selon un rapport publié par la **CIMADE**, un organisme engagé dans l'accueil et l'orientation des réfugiés et demandeurs d'asile en France, alors qu'ils ne représentent que 5 % de la population, les personnes de nationalité étrangère représentent 18 % de la population carcérale en France. Intitulé [Étrangers en prison. À l'ombre du droit](#), le rapport présente les réalités vécues par les personnes étrangères dans les établissements pénitenciers en France. Comparativement aux Français, plus souvent condamnés à des peines alternatives à la prison (sursis, travaux communautaires, bracelet électronique), les personnes étrangères sont plus lourdement sanctionnées et condamnées à des peines plus longues. Les personnes issues de groupes maghrébins ou africains subissent un taux d'emprisonnement à peu près deux fois supérieur, ainsi qu'une durée d'emprisonnement ferme plus longue que les personnes issues de groupes

européens. Comparativement à ces derniers groupes, les personnes étrangères bénéficient moins souvent d'aménagement de peine comme le placement à l'extérieur, les peines de semi-liberté ou de libération conditionnelle. Le rapport affirme que de telles différences dans le traitement des détenues entraînent une surreprésentation de la population étrangère au sein de du système carcéral français.

34. Criminalisation des victimes de la traite des personnes en Italie

Ayant pour principale mission de surveiller la mise en œuvre de la [Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains](#), le **Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)** vient de publier [un rapport](#) révélant qu'en Italie, les victimes de la traite sont souvent condamnées pour des infractions pénales liées à la migration irrégulière. Tout en appelant les autorités italiennes à éviter la condamnation de ces victimes, dans la mesure où elles étaient impliquées, sous l'effet de la contrainte, dans des activités illégales, le **GRETA** a salué les mesures prises par l'Italie dans sa lutte contre la traite, offrant notamment aux victimes la possibilité de recevoir un permis de séjour. Le rapport déplore par ailleurs qu'en 2011, seulement 9 trafiquants aient été condamnés en Italie, alors que 228 procédures pénales ont été engagées contre 774 présumés trafiquants.

35. Situation des demandeurs d'asile en Thaïlande et en Israël

Human Rights Watch vient de publier deux rapports sur la situation des demandeurs d'asile en Israël et en Thaïlande. Le premier, intitulé [Make Their Lives Miserable. Israel's Coercion of Eritrean and Sudanese Asylum Seekers to Leave Israel](#), montre comment en Israël des règles juridiques truffées de subtilités entravent les tentatives des demandeurs d'asile érythréens et soudanais d'obtenir une protection en vertu des lois internationales. Les autorités israéliennes qualifient les Érythréens et les Soudanais de menace et d'infiltrés, leur refusant ainsi l'accès aux procédures d'asile. Le second, intitulé [Two Years With No Moon. Immigration of Children in Thailand](#), montre comment le pays ne parvient toujours pas à faire respecter les droits des migrants. Chaque année, des enfants en bas âge en provenance principalement de pays non limitrophes de la Thaïlande sont détenus pendant des mois voir des années.

36. Catastrophes naturelles et déplacés dans le monde

Selon une étude menée conjointement par le **Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC)** et l'**International Displacement Monitoring Centre (IDMC)**, en 2013, près de 22 millions de personnes ont été déplacées dans au moins 119 pays en raison des catastrophes naturelles, soit près de trois fois plus que les personnes déplacées en raison des conflits et des violences. Intitulée [Global Estimates 2014. People Displaced by Disasters](#), l'étude montre qu'au cours des quatre dernières décennies, le risque de déplacement en raison des catastrophes naturelles a presque doublé. L'augmentation de la population mondiale, ainsi que sa concentration croissante dans les zones urbaines des pays les plus vulnérables aux catastrophes naturelles figure parmi les facteurs expliquant cette augmentation des déplacements des populations.

37. Politiques d'intégration des migrants en France

Le **Migration Policy Institute (MPI)** vient de publier un [rapport](#) qui retrace l'histoire et l'évolution des politiques récentes d'intégration des immigrants en France. On y trouve une vue d'ensemble sur les tendances de l'immigration ainsi qu'un aperçu sur les nouvelles approches visant à résoudre les problèmes de l'inégalité et de la discrimination. Dans ses politiques, la

France a mis l'accent principalement sur les initiatives d'intégration qui ciblent les jeunes dans trois domaines clés : l'éducation, l'emploi et la cohésion sociale. Selon le rapport, la France, étant une destination populaire pour les immigrants depuis le 19^e siècle, possède l'une des plus fortes proportions de descendants d'immigrants en Europe. Cependant, en raison de la méfiance profonde de la société française vis-à-vis des politiques ciblant un groupe en particulier, de l'interdiction de la collecte de données officielles basées sur l'ethnicité, et parce que la plupart des descendants d'immigrants sont des citoyens français, il reste difficile d'évaluer dans quelle mesure les politiques d'intégration affectent les jeunes immigrants en France.

38. Politiques d'intégration des migrants en Suède et au Danemark

Le MPI a publié un [rapport](#) qui examine l'intégration professionnelle des nouveaux arrivants en Suède, en particulier ceux accueillis pour des raisons humanitaires. Le rapport analyse le succès des approches et politiques de développement de la Suède, notamment les formations professionnelles et l'enseignement de la langue qui ont aidé à intégrer des migrants peu ou pas qualifiés dans des emplois moyennement qualifiés. Par ailleurs, le MPI a publié [Decentralising Immigrant Integration: Denmark's Mainstreaming Initiatives in Employment, Education, and Social Affairs](#), un rapport qui examine l'évolution des politiques d'intégration des immigrants au Danemark au cours des 15 dernières années.

39. Lutte contre la ségrégation résidentielle aux États-Unis et en Europe

Le MPI a publié [Residential Segregation: A Transatlantic Analysis](#), un rapport qui examine les facteurs de la ségrégation résidentielle et de la concentration de groupes ethnoculturels ou socioéconomiques dans certaines métropoles en Europe et aux États-Unis. Le rapport analyse, entre autres, les politiques de lutte contre la ségrégation résidentielle, phénomène souvent perçu comme l'antithèse d'une intégration réussie. Réparties en deux catégories, ces politiques cherchent à réduire la ségrégation directement, en intervenant en matière de logement, ou visent une intégration plus large, en cherchant à améliorer les résultats socioéconomiques des personnes et groupes concernés. À la différence de l'Europe, où les responsables politiques tentent de remédier aux inégalités pour lutter contre la ségrégation résidentielle, l'approche des responsables politiques aux États-Unis consiste à fournir aux résidents des quartiers défavorisés les outils nécessaires pour échapper à ces zones.

40. Nouvelles technologies, vie urbaine et intégration des nouveaux arrivants

Le MPI a publié une recherche intitulée [Smart Inclusive Cities. How New Apps, Big Data, And Collaborative Technologies Are Transforming Immigrant Integration](#). Il s'agit d'un rapport qui explore le potentiel du numérique, ainsi que les opportunités et les compromis que les *smartphones* et les technologies émergentes offrent dans le domaine de l'intégration des migrants nouvellement établis dans les grandes villes. La recherche offre un regard sur le rôle de ces outils dans le renforcement ou l'affaiblissement du sentiment d'appartenance, dans l'amélioration de l'accès aux services publics, ainsi que leur rôle dans la réduction des barrières à l'engagement, à la participation et à l'implication citoyenne des nouveaux arrivants.

41. Entreprenariat et immigration

Le MPI a publié [Policies to Support Immigrant Entrepreneurship](#), un rapport qui examine les obstacles empêchant les entrepreneurs immigrants de réaliser le plein potentiel de leurs entreprises dans les pays d'accueil. Le rapport décrit également les outils politiques disponibles

visant à aider l'entrepreneuriat des immigrants à prospérer. La contribution de l'entrepreneuriat des immigrants au bien-être socioéconomique, à l'innovation et à la compétitivité est de plus en plus reconnue dans les pays d'accueil. En dépit des obstacles accrus, les immigrants sont plus susceptibles de se lancer en affaire que leurs homologues nés au pays. Parmi ces obstacles figure le manque de financement, ainsi que les contraintes de crédit qui ont tendance à être plus élevées pour les immigrants, notamment en raison de leurs antécédents de crédit plus courts.

Cette veille a été compilée et rédigée par Jaouad Amerzouk (Adjoint de recherche, Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec le CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318